

3.01.2012

Information aux porteurs de parts du FCP Groupama Alpha Euro Stock

Courrier d'information

Messieurs,

Vous détenez des parts du FCP Groupama Alpha Euro Stock. Le niveau de performance enregistré dernièrement ne répondant pas à nos objectifs de développement du fonds nous avons pris la décision de repositionner sa stratégie d'investissement et de remplacer le style de gestion active reposant sur la recherche d'une performance absolue précédemment adopté par un style de gestion discrétionnaire reposant sur l'évolution des différents marchés (actions, obligations). L'impact résultant de cette décision est le changement total de la stratégie d'investissement.

La modification de la stratégie d'investissement a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 décembre 2011. Le FCP pourra désormais être investi en totalité de son actif en OPCVM au lieu de 10% auparavant, et ne détiendra plus d'obligations convertibles. Les stratégies dites « long/short » ne seront plus applicable au profit d'une stratégie d'investissement résultant d'une double approche top down et bottom up.

Par ailleurs, les changements suivant feront l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

- votre fonds prendra comme nouvelle dénomination Groupama Statique 2,
- les parts N, M, S, O seront supprimées,
- le minimum de souscription de la part I sera porté à 10 000 000 €,
- les commissions de rachat acquises et non acquises à l'OPCVM seront supprimées,
- les couts induits par l'investissement dans les OPCVM ou fonds d'investissement seront de 1,50% de l'actif net,
- les commissions de surperformances des parts I et G ne seront plus prélevées,
- les demandes de souscriptions et de rachats seront centralisées chaque vendredi et le dernier jour ouvré du mois avant 10 heures 30 auprès de Groupama Banque. Elles seront effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3. L'OPCVM valorisera chaque vendredi et le dernier jour ouvré du mois excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence sera celui de la bourse de Paris.

Le tableau en annexe récapitule l'ensemble des modifications comprenant les mutations soumises à agrément et les changements devant faire l'objet d'une déclaration. Ce tableau vous permet ainsi de comparer la nouvelle rédaction des rubriques modifiées dans le Prospectus du fonds avec l'ancienne.

L'ensemble des modifications entreront en vigueur le 5 janvier 2012.

Toutes les autres caractéristiques de votre OPCVM demeurent inchangées.

Nous vous précisons que si ces modifications ne vous agréent pas, vous disposez dans le cadre de la mise en place de frais de gestion indirect d'une possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois.

Le prospectus complet de cet OPCVM vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 58 bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

Il est également disponible sur le site de la société www.groupama-am.fr.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Messieurs en l'expression de nos salutations distinguées.

[Télécharger le courrier d'information et son annexe](#)